

Céline Ruet

**Professeure de droit privé et de sciences criminelles
à l'Université Sorbonne Paris Nord, membre de l'IRDA
Membre associé de l'IDEDH, Université de Montpellier**

Courrier électronique : celine.ruet@wanadoo.fr celine.ruet@univ-paris13.fr

• **Parcours universitaire**

- Professeure des universités, droit privé et sciences criminelles (nomination à compter du 01/09/ 2022).
 - Qualification aux fonctions de Professeur des universités, section 01, année 2016 et année 2020.
 - Habilitation à diriger les recherches en droit et sciences politiques, 2008, Université Paris 13.
 - Doctorat en droit privé *La résiliation unilatérale des contrats à exécution successive*, M. le Professeur Georges Khairallah (dir.), 1995, Paris XI.
Prix de thèse André Isoré décerné par la Chancellerie des Universités.
 - DEA droit privé Paris I. Certificat d'aptitude à la profession d'avocat.
 - Licence et maîtrise de philosophie, Paris IV (Mémoire *Le concept et la vie dans les travaux de jeunesse de Hegel jusqu'à la phénoménologie de l'esprit*).
-

• **Responsabilités universitaires**

- Directrice M2 droits et libertés fondamentaux dans les collectivités et entreprises Université Sorbonne Paris Nord (2019 à ce jour).
- Codirectrice parcours M2 droits et libertés fondamentaux (2016-2019).
- Membre du CA Université Sorbonne Paris Nord, depuis 2016.
- Membre du Conseil d'UFR DSPPS Université Paris 13 (2014-2018).
- Membre du Comité d'experts en droit privé Université Paris 13.
- Vice-présidente du Comité d'experts en droit privé Université Paris13 (2009-2013).
- Directrice de l'Institut d'études judiciaires de l'Université Paris 13 (2007-2013).
- Coresponsable du tutorat en droit privé Université Paris 13 (2000-2009).

- **Enseignements**

- Introduction au droit (cours L1)
- Droit de la famille (cours L1)
- Droit pénal général (cours L2)
- Droit des personnes (cours L2)
- Droit des assurances (cours L3/ cours M1)
- Protection européenne des droits fondamentaux (cours M1)
- Droit de l'internet (cours M1 Master Archives)
- Convention européenne des droits de l'homme et droit privé (M1)
- Contentieux européen approfondi (cours M2)
- Droit des personnes vulnérables (cours M2)
- Droits fondamentaux et diversité (M2)
- Libertés et droits fondamentaux (I.E.J.)
- Conférences d'actualité Droit pénal et Droit de la famille (I.E.J.).

- **Principaux axes de recherche actuels**

- Personnes vulnérables ou en situation de vulnérabilité
- Libertés et droits fondamentaux.
- Droit européen des droits de l'homme.
- Théorie des droits de l'homme.

- **Travaux Libertés et droits fondamentaux/ Droit européen des droits de l'homme**

Publications

- « Paix et discours de haine dans la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme », in *L'Union européenne et la paix*, sous la direction de Laurence Potvin-Solis, éd. Bruylant, coll. Colloques Jean Monnet, 2023, pp. 201-219.
- « Droits, émotions et sentiments », in *Mélanges en l'honneur de Didier Guevel, Une approche renouvelée des humanités*, LGDJ, Lextenso, 2021, pp. 427-438.
- Direction de l'ouvrage collectif *Appréhender la diversité. Regards pluridisciplinaires sur l'appréhension de la diversité* éditions de l'Institut Francophone pour la Justice et la Démocratie (ex Institut Universitaire Varenne), coll. Colloques et Essais, (312 pages), 2020.

Avec les contributions de l'anthropologue Irène Bellier, du démographe François Héran, du sociologue Antoine Pecoud, du philosophe Alain Renaut ainsi que des juristes de droit public, privé ou d'histoire du droit, Florian Aumond, Olivia Bui-Xuan, Eric Desmons, Anne Etienney –de- Sainte Marie, Vincente Fortier, Youssef Guenzoui, Dominique Hiebel, Franck Laffaille, Laurence Potvin-Solis, Thierry S. Renoux.

Actes du colloque organisé en octobre 2018 à la Maison de l'Europe, Paris.

Propos introductifs *Appréhender la diversité. Regards pluridisciplinaires*, *op. cit.*, pp. 9 -19 ;

Contribution « L'appréhension de la diversité dans la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme », *op. cit.*, pp. 51-70.

- « Quelle autonomie pour les personnes atteintes de troubles mentaux ? Réflexions relatives à quelques arrêts récents de la Cour européenne des droits de l'homme », *Revue trimestrielle des droits de l'homme*, 2020, pp. 47-67.
- Chapitre de l'ouvrage collectif « Liberté d'expression et lutte contre le discours de haine sur internet », in *L'Europe des droits de l'homme à l'heure d'Internet*, sous la direction de Quentin Van Enis, et Cécile de Terwangne, Centre de Recherche en Information, Droit et Société (C.R.I.D.S.), Université de Namur, Belgique, en 2019, Bruylant., pp.139 -191.
- « L'affiliation religieuse en droit européen des droits de l'homme », in *L'affiliation religieuse en Europe*, sous la direction de Francis Messner, PUS, 2017 pp.43-98
- « Sentiments et droits de l'homme - Philosophie des sentiments moraux et jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme », *Revue trimestrielle des droits de l'homme*, 2016, pp. 351-379.
- « Interdiction du port de signes religieux par les agents du service public : la combinatoire subtile de l'arrêt *Ebrahimian* », *Revue des droits de l'homme*, 12 septembre 2016, <https://revdh.revues.org/2516>
- « La vulnérabilité dans la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme », *Revue trimestrielle des droits de l'homme*, 2015, pp. 317 à 340.
- « L'interdiction du voile intégral dans l'espace public devant la Cour européenne : la voie étroite d'un équilibre », *Revue des droits de l'homme*, ADL, 12 août 2014. 2014 <http://revdh.revues.org/862>

- « Protection de la personne en curatelle, liberté matrimoniale ou droit au mariage : l'approche interne confrontée à l'approche européenne », *Revue des droits de l'homme*, 5, 2014, <http://revdh.revues.org/677>.
- « Les droits individuels face au phénomène religieux dans la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme » *Revue trimestrielle des droits de l'homme*, 2012, pp. 505-528.
- « L'autonomie personnelle dans la jurisprudence de la Cour européenne confrontée à la philosophie des droits de l'homme », *Liber Amicorum Darcy, Détours juridiques : le praticien, le théoricien et le rêveur*, Mathieu Doat et Patrick Charlot (coord.), Bruylant, 2011, pp. 699-732.
- « Images et jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme » in *L'imaginaire en Droit*, sous la direction de Gilles Darcy et Mathieu Doat, Bruylant, Collection « Penser le droit », B. Frydman (dir.), 2011, pp. 49 à 70.
- « L'expression artistique au regard de la convention européenne des droits de l'homme : analyse de la jurisprudence européenne », *Revue trimestrielle des droits de l'homme*, 2010, pp. 917- 935.
- « Protection de l'image et de la vie privée vue par la jurisprudence française et la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme », in *Les medias et l'Europe. Le contenu de l'information entre errance et uniformisation*, sous la direction de Patrick Auvret, Larcier, 2009, pp. 280-310.
- Application de la loi nouvelle dans le temps- Baux commerciaux (Loi « M.U.R.C.E.F »). Cass. Assemblée plénière 21 décembre 2006, *Répertoire Defrenois* 2007, n° 38552, pp. 363-373. Note cosignée par Céline Ruet (analyse de la procédure et des droits fondamentaux) et Laurent Ruet.
- « L'information relative aux caractéristiques génétiques », in *L'identité génétique de la personne, entre transparence et opacité*, ouvrage collectif de l'I.R.D.A. sous la direction de Pascale Bloch et de Valérie Sebag, Dalloz, Thèmes et commentaires, 2007, pp. 103 -132.
- « Liberté matrimoniale et différenciation des personnes », in *Différenciation et indifférenciation des personnes dans le Code Civil*, ouvrage collectif de l'I.R.D.A. sous la direction de Pascale Bloch, Cyrille Duvert et Natacha Sauphanor Brouillaud, Economica, 2006, pp. 71 -90.

- « Expression par l'image et CEDH : confrontation des approches interne et européenne », *Légipresse*, janv./févr. 2003, n°198, II, 1.
- « L'article 38, alinéa 3, de la loi du 29 juillet 1881 interdisant la publication de tout ou partie des circonstances d'un des crimes et délits visés est incompatible avec les articles 6, 7 et 10 de la Convention EDH », *Crim.* 20 février 2001, *J.C.P.* 2002. II. 10114.
- « L'expression par l'image au regard de l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme », in *Image et droit*, L'Harmattan, 2002, sous la direction de Pascale Bloch, ouvrage collectif de l'I.R.D.A., pp. 33 -98.

En attente de publication

- Direction de l'ouvrage collectif *Vulnérabilités et crise pandémique. Enjeux juridiques et éthiques*, préface Franck Laffaille, éditions de l'Institut Francophone pour la Justice et la Démocratie (ex Institut Universitaire Varenne), collection Colloques et Essais, 2023. Avec les contributions de Silvia Capanem, Lisa Carayon, Anne Caron-Dégliise, Kristell Delarue, Nathalie Ferré, Didier Guével, Claire Hédon, Dominique Hiébel, Julie Mattiussi, Béatrice Pastre -Belda, Magali Roussel, Céline Ruet, Dominique Thouvenin, Asimina Tsalpatourou, Patrick Zylberman.

Propos introductifs « Vulnérabilités, droits fondamentaux, valeurs communes et crise pandémique », *op.cit.*, pp. 35-62 ;

Actes du Colloque organisé le 11 Mars 2022 à la Maison des sciences de l'Homme Paris Nord.

- « Vigilance et droit de la santé », in *Le devoir de vigilance*, sous la direction de M. Mustapha Mekki, Professeur à l'Université Paris 13, Sorbonne Paris Cité.

Travaux Droit pénal

- « La responsabilité pénale pour faute d'imprudence après la loi du 10 juillet 2000 tendant à préciser la définition des délits non intentionnels », *Droit pénal*, 2001, chron. n°1, p. 4.
 - « La responsabilité pénale pour des faits d'imprudence ou de négligence. Commentaire de la loi n° 96-393 du 13 mai 1996 », *Rev. sc. crim.* 1998, pp. 23 -37.
-

Autres

Codirection de thèse avec Marie Cornu, Directrice de Recherche au C.N.R.S. :
Le droit du handicap et la gestion du patrimoine culturel, par Eric. B. Degros.
Thèse soutenue en décembre 2013 à l'Université Paris 13 Sorbonne Paris Cité,
publiée chez l'Harmattan.

Direction de thèse en cours :

*-Les droits et libertés fondamentaux des mineurs à l'épreuve des lieux de
privation de liberté*, par Mme Soraya Mehdaoui, directrice de la Protection
judiciaire de la jeunesse.